

Commune de Thierville-sur-Meuse

35 Place Eugène Goubet
55840 Thierville-sur-Meuse

DÉLIBÉRATION N° 20250318_9
SÉANCE DU
mardi 18 mars 2025

Le 18/03/2025 à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Claude ANTION, Maire

Présent(s) :

Claude ANTION - Jean-Paul COURTOIS - Christine GÉRARD - Raphaël CHAZAL - Jocelyne BUARD CHAMPESME - Mathilde BAUGNON - Cyrielle CARRÉ - Lazare CITONY - Michel DIONOT - Claudine DUPUIS - Christian GARNIER - Véronique GILLARDIN-THOMAS - Philippe HENRY - Josiane LECLERCQ - Bruno NICKLAUS - Fabien PIERSON - Sandrine PIGEARD - Yves SCHUMANN - Odile THOUVENIN

Absent(s) :

Ont donné pouvoir :

Jean-Luc ANCEAUX à Jocelyne BUARD CHAMPESME - Nordine KEROUH à Mathilde BAUGNON - Gilles LEFEBVRE à Christian GARNIER - David PAUCHET à Philippe HENRY

Le Maire certifie que le nombre des membres en exercice est de 23

Présent(s) : 19	Absent(s) : 0
Pouvoir(s) : 4	Votant(s) : 23

Secrétaire de séance : Raphaël CHAZAL

OBJET : COMPTE DE GESTION 2024



La comptabilité de la Ville est tenue en double, une par la Ville et une par la Comptable qui est le Trésorier.

Le compte de Gestion 2024 de la Ville réalisé par le Trésorier correspond en tout point avec notre Compte Administratif.

Le Compte de gestion est présenté au Conseil pour être voté.

En annexe 2 : compte de gestion 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 23 voix pour,

- approuve le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2024 de la Ville de Thierville-sur-Meuse.

Délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,

Claude ANTION

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le lendemain de la séance et que la convocation du Conseil a été faite le 12/03/2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

